

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23\_033

**OBJET : AFFECTATION DE RESULTATS  
DU BUDGET ANNEXE ZONES  
INDUSTRIELLES ET ZONES  
ARTISANALES 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars à 20h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 15 mars 2023

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 8 Votants : 32</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre-FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTA SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis-BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON-MARTIN, Christine SOURIS à Christiane BROTTA SIMON, Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET, Denis BLANQUET à Maryline ZANNA, Cécile LASIO à Stéphane GUSMEROLI, Cédric MOREL à Evelyne LABRUDE, Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO,</p>
---	---

Après avoir voté le compte administratif du budget annexe ZI-ZA, les affectations de résultats pour le budget 2022 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sont les suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE ZI / ZA					
	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES		
	SECTION FONCTIONNEMENT	173 913.28 €	146 167.35 €	-27 745.93 €	
	SECTION INVESTISSEMENT	146 167.35 €	149 828.49 €	3 661.14 €	
REPORTS	Report en section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	
	Report en section d'investissement	94 014.82 €	0.00 €	-94 014.82 €	
<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>		<b>414 095.45 €</b>	<b>295 995.84 €</b>	<b>-118 099.61 €</b>	
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	
RESULTAT	SECTION FONCTIONNEMENT	173 913.28 €	146 167.35 €	-27 745.93 €	
	SECTION INVESTISSEMENT	240 182.17 €	149 828.49 €	-90 353.68 €	
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>414 095.45 €</b>	<b>295 995.84 €</b>	<b>-118 099.61 €</b>	
<b>DEFICIT</b>				<b>-118 099.61 €</b>	

  

AFFECTATION DES RESULTATS					
	CC CŒUR DE CHARTREUSE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	BUDGET ANNEXE EXTENSION ZI	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	REPORT RESULTAT 2021		RESTES A REALISER 2022		
			Dépenses	0.00 €	0.00 €
INVEST	-94 014.82 €	3 661.14 €			-90 353.68 €
			Recettes		27 745.93 €
FONCT	0.00 €	-27 745.93 €	0.00 €		

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

articles		
1068-RI	affectation investissement	
0 01-DI	reprise résultat inv	90 353.68 €
0 02-DF	reprise fonctionnement	27 745.93 €

- DÉCIDE d'affecter les résultats comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

siège de la collectivité  
ID : 038-200040111-20230404-23\_033-BF

S<sup>2</sup>LO

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 27 mars 2023,

La Présidente,

Anne LENFANT

